



Ville de Talant

<http://www.ville-talant.fr>

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2008**

PRESENTS :

M. Gilbert MENUT, Christiane COLOMBET, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Michel FALIZE, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Jean-Pierre BERNHARD, Geneviève KEIFLIN, Georges-Pierre BADET, Michèle SOYER, Marie-Ange CARDIS, Françoise PINCHAUX, Jean MARLIEN, Christian PARIS, Michel FASNE, Yves MARTINEZ, Zita CONTOUR, Nadine GROSSEL, Noëlle CABBILLARD, Christine PERROT, Thierry SANDRE, Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES, Philippe SEUX, Richard VUILLIEN, Gilles TRAHARD, Layla ES-SADIKI, Michèle PULH, Monique MOLLO-GENE, Gérard LERBRET, François LEGER, Jean-François PIETROPAOLI, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI



Madame KEIFLIN assure la présidence de séance.

Elle ouvre la séance à 10 H 00 et procède à l'appel.

Madame COLOMBET est désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

Election du Maire

Appel des candidatures :

- Monsieur Gilbert MENUT pour la liste « Talant Avenir »
- Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pour la liste « Vivre Talant »

Les benjamins de l'assemblée, M. Gilles TRAHARD et Melle Layla ES-SADIKI, sont appelés comme assesseurs.

Madame KEIFLIN fait procéder au vote.

Les résultats :

- 33 votants : 33 suffrages exprimés
 - 26 voix pour Gilbert MENUT
 - 7 voix pour Stéphane WOYNAROSKI

Monsieur Gilbert MENUT est élu Maire de Talant

Madame KEIFLIN fait une allocution (**ANNEXE 1**).

Monsieur MENUT remercie Madame KEIFLIN et fait une allocution (**ANNEXE 2**).

Monsieur WOYNAROSKI fait également une allocution (**ANNEXE 3**).

Monsieur MENUT assure la présidence de séance.

n° 1 - Détermination du nombre d'adjoints

Conformément aux dispositions des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à la création de neuf postes d'adjoints au maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Election des Adjoints

Monsieur le Maire propose les candidats suivants aux postes d'Adjoints :

- 1^{ère} Adjointe : Madame Christiane COLOMBET
- 2^{ème} Adjoint : Monsieur Fabian RUINET
- 3^{ème} Adjointe : Madame Edith BALESTRO
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur Michel FALIZE
- 5^{ème} Adjointe : Madame Anne-Marie MENEY-ROLLET
- 6^{ème} Adjoint : Monsieur Jean-Pierre BERNHARD
- 7^{ème} Adjointe : Madame Geneviève KEIFLIN
- 8^{ème} Adjoint : Monsieur Georges-Pierre BADET
- 9^{ème} Adjointe : Madame Michèle SOYER

Il est procédé aux opérations de vote de la liste complète des Adjoints, à bulletin secret, et de dépouillement par les deux assesseurs :

Résultat du vote : **33 votants - 26 suffrages exprimés**

- **26 voix pour**
- **7 blancs**

n° 2 - Délégation de pouvoirs au Maire à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'accélérer l'exécution

Le maire expose que l'article 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de déléguer une partie de ses attributions. Cet article dispose que la délégation ne peut se faire que pour la durée du mandat du maire et que le conseil municipal peut y mettre fin à tout moment.

Délibération adoptée à la majorité par 26 voix pour, 7 abstentions.

n° 3 - Composition des diverses commissions en matière de marchés publics et délégation de services publics

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres et de la Délégation de Services Publics.

Ces commissions auront un caractère permanent et seront compétentes pour toutes les procédures de marchés publics ou de délégation de services publics de la ville de Talant.

Compte tenu de l'installation de la nouvelle municipalité, élue le 9 mars 2008, outre le Maire, Président, il est proposé 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christiane COLOMBET (33 voix favorables)	Gilles TRAHARD (33 voix favorables)
Michel FALIZE (33 voix favorables)	Christine PERROT (33 voix favorables)
Fabian RUINET (33 voix favorables)	Richard VUILLIEN (33 voix favorables)
Zita CONTOUR (33 voix favorables)	Yves MARTINEZ (33 voix favorables)
Monique MOLLO-GENE (33 voix favorables)	François LEGER (33 voix favorables)

n° 4 - Désignation des délégués au Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Par délibération en date du 14 novembre 1977, la commune de Talant a décidé d'adhérer au District de l'Agglomération Dijonnaise.

La Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, modifiée par la loi du 15 décembre 2000, a introduit de nouvelles dispositions applicables aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

A compter de janvier 2000, ce District, avec l'accord de l'Assemblée Délibérante des villes concernées, s'est transformé en Communauté d'Agglomération.

L'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales organise l'élection, au sein du Conseil Municipal, des délégués de l'EPCI. Les élections doivent être faites au scrutin secret à la majorité absolue ; si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

L'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise d'une part, que la durée du mandat des délégués aux organismes intercommunaux suivent le sort de l'Assemblée qui les a élus et d'autre part, qu'après le renouvellement général des conseils municipaux, les organes délibérants des EPCI doivent se réunir au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires afin d'élire leur nouveau Président.

Par suite de l'installation d'une nouvelle municipalité élue le 9 mars 2008, il y a donc lieu de désigner les trois délégués représentant la Ville de Talant au Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

- Monsieur Gilbert MENUT
(26 voix pour ; 7 abstentions)

- Monsieur Christian PARIS
(26 voix pour ; 7 abstentions)

- Madame Noëlle CABBILLARD
(26 voix pour ; 7 abstentions)

n° 5 - Détermination du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article 7 modifié du décret N° 95-562 du 6 mai 1995, relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Il est décidé de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration.

Délibération adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Intervention de Geneviève KEIFLIN

Mon Cher Gilbert,
Monsieur le Maire,

Est-il privilège plus arbitraire, plus inégalitaire que le privilège de l'âge. Et pourtant, parce que nous avons vous et moi 7 ans (à peine plus !) d'écart d'âge, me voici à présider une séance du Conseil Municipal, tâche qui vous a souvent incombé, et qui va demeurer la vôtre puisque nous en sommes tombés d'accord voici quelques minutes.

Sept ans d'écart, à tout bien réfléchir, c'est précisément la durée du mandat qui vient de s'achever. Sept ans de réflexion, bien entendu, mais sept ans de travail, de bonne intelligence entre tous. Je suis particulièrement fière d'avoir fait partie de ces sept années à vos côtés, et j'englobe dans tous ceux là la majorité comme les oppositions. La vie démocratique respire à différents rythmes selon les institutions, mais je crois qu'à Talant, elle a inspiré chacun ces dernières années.

Je félicite évidemment tous les conseillers présents aujourd'hui pour les élections de dimanche soir. A tout le moins, nous sommes rassemblés dans cette salle sous les regards croisés de Marianne et du Président de la République pour accomplir une mission à laquelle nous avons tous été volontaires : faire vivre la démocratie locale, représenter nos concitoyens et œuvrer pour eux. Je ne doute pas que sous votre conduite, nous réussirons cette mission d'avenir.

Jamais vous ne déçûtes la confiance que nous avons placée en vous, et pour les six ans qui viennent, il en sera de même. Vous avez avec beaucoup d'entre nous développé des liens d'amitié qui sont autant de marques de votre caractère naturel : disponible, affable, direct, sincère. C'est sur ces bases que je m'efface pour vous laisser exercer vos fonctions de Maire de Talant. Monsieur le Maire, prenez place !

DISCOURS INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

LE 15 MARS 2008

Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Il est encore temps de quelques remerciements.

Tout d'abord aux Talantais qui nous ont installés là, majorité et opposition, et nous ont confié pour 6 ans les affaires, je dirai, leurs intérêts communaux.

Une participation importante dans tous les quartiers de la ville a montré l'intérêt de nos concitoyens pour ce scrutin. Le résultat sans ambiguïté, précise clairement les rôles et les responsabilités.

Je remercierai aussi les candidats élus ou non des trois listes qui se sont présentées au suffrage des Talantais. C'est toujours une épreuve avec ses espoirs, ses fatigues, ses nombreuses contraintes, que le concours des équipes d'amis et sympathisants permet de mener à bien. Cet exercice indispensable à une vie élective et représentative normale a été, je crois, bien effectué au service de l'expression de la population. Simple remarque au passage : si la loi a bien cadré, dans une application qui ne comporte plus d'interprétations délicates l'écrit, la colle et les affiches, il lui échappe l'apparition des technologies nouvelles, sites, blog et compagnie auxquels, à mon avis, l'anonymat des messages enlève tout crédit.

Quoi qu'il en soit, merci à tous ces acteurs de la vie locale auxquels il faut adjoindre les participants aux bureaux de vote et au dépouillement, acteurs et spectateurs qui assurent la présence populaire, qui sont l'œil du peuple sur le scrutin.

J'en terminerai en citant les services, qui de la révision des listes à la livraison des P.V. de dépouillement doivent assurer un travail rigoureux et incontestable,

y compris une commission dont beaucoup ignorent même l'existence : la commission électorale avec Messieurs COTTET et NOLLOT.

Nous avons la chance de vivre dans une république de liberté et de droit. Ca reste malheureusement une chance car aussi bien historiquement que géographiquement, cela reste rare. Il est bien de saluer les règles et les mécanismes dont beaucoup d'autres ne bénéficient pas.

Le nouveau mandat qui débute sera, je crois, très intéressant, et en tout cas déterminant pour Talant, d'une part dans le contexte fait à la fois d'intercommunalité –ce nouveau mode de vie des communes, n'ayant dit que ses premiers mots- et de transformation profonde des relations ou des modes d'action en particulier de l'Etat, l'ANRU en est l'exemple, d'autre part face au programme qui nous attend et qui est un peu plus qu'électoral car il a été validé par le suffrage universel et il est la suite logique d'engagements ou d'initiatives antérieurs.

Dès la séance prochaine, le 31 mars, des décisions significatives seront à prendre.

Nous avons la chance de bien tous nous connaître de sorte que l'action ne subira pas ces toujours trop longues périodes d'adaptation et de découverte des dossiers. Ca ne veut pas dire que tout devra rester comme avant et il faudra garder l'esprit ouvert et inventif. Les nouveaux conseillères et conseillers -10 pour l'ensemble du conseil- nous y aideront et j'ai le plaisir de les accueillir, au nom de tous les « redoublants », dans cette assemblée dont ils maîtriseront vite les usages.

Fier et heureux de la confiance des Talantais, à titre personnel de la fonction qui vient de m'être confiée par le conseil pour la 3^{ème} fois, je vous invite chers collègues à passer à la suite de l'ordre du jour.

G. MENUT

Monsieur le Maire,
Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,

Après le temps de la campagne électorale, ces derniers mois, et celui des élections, dimanche dernier, c'est le début d'un nouveau mandat. Le Conseil municipal vient d'élire le Maire et va, dans quelques instants, élire les adjointes et les adjoints. Je peux doré et déjà annoncer que nous sommes favorables au nombre de 9 adjoints (objet de la prochaine délibération), la gestion d'une commune comme Talant le justifiant.

Nous sommes donc réunis pour élire la municipalité qui dirigera notre commune pendant les 6 prochaines années

L'objet de mon intervention, au nom des élu-e-s du groupe Vivre Talant, n'est ni d'analyser les résultats de l'élection sur Talant ni de commenter la campagne qui s'achève.

J'évoquerai simplement les résultats de la liste Vivre Talant en soulignant que par rapport à ceux de 2001 ils sont en hausse tant en voix qu'en pourcentage. La configuration électorale était différente par rapport à 2001 car trois listes étaient présentes au premier tour (contre quatre il y a sept ans) et seules deux d'entre elles sont aujourd'hui représentées au Conseil municipal permettant à la majorité et à la minorité d'obtenir chacune un élu de plus. Notre groupe compte désormais sept élu-e-s

Je tiens à remercier les colistières et les colistiers pour le travail accompli ainsi que toutes celles et tous ceux qui nous ont fait confiance dimanche dernier en portant leurs suffrages sur notre liste.

Pour autant, même si nos résultats sont en hausse, ils ne nous permettent pas d'être majoritaires. Les électrices et les électeurs ont choisi et, bien évidemment, nous respectons le suffrage universel. Nous avons pris acte des résultats de l'élection à Talant. Nous sommes d'ailleurs venus vous féliciter, M. le Maire, dès dimanche soir pour votre résultat et reconnaître notre défaite.

Une campagne électorale c'est toujours un moment très particulier, surtout pendant des élections municipales pour lesquelles les candidats se connaissent et se rencontrent fréquemment. C'est aussi un temps de débat. C'est parfois un temps de tensions (plus ou moins importantes, plus ou moins justifiées...) mais il faut aujourd'hui savoir les dépasser dans l'intérêt des Talantaises et des Talantais.

Sans pour autant faire taire nos différences, gommer nos divergences et nos oppositions, nous ne sommes pas là pour ça, bien au contraire !

Les élections sont terminées et il y a une majorité et une minorité. Nous serons donc des élu-e-s d'opposition pleinement conscients de notre rôle : force de proposition, comme l'ont été celles et ceux d'entre nous qui siégeaient déjà lors du précédent mandat, et portant les aspirations des 40% de Talantaises et Talantais qui nous ont fait confiance et que nous représentons.

Groupe « Vivre Talant »

Pendant les 6 prochaines années il y aura des discussions, des débats. Il y aura des votes contre, pour et des décisions prises à l'unanimité : la vie démocratique d'une assemblée municipale. Nous y participerons pleinement, à notre place, en assumant notre rôle. Il n'est pas toujours facile d'être dans l'opposition, c'est même parfois un peu ingrat et je dois reconnaître qu'il faut un certain courage dans l'action.

Elu-e, majoritaire ou minoritaire, c'est un travail important qui nécessite investissement et convictions. Des convictions nous en avons et je ne doute pas que vous en avez sans pour autant dépendre d'une quelconque doctrine passéiste ! Quant au travail... Aragon (déjà cité je crois) disait qu'il transforme l'homme. Je ne sais pas si le travail accompli pendant les 6 prochaines années nous transformera, probablement un peu...

Mais je sais que nous sommes toutes et tous prêts à nous investir dans notre mandat non pas au service de notre ambition personnelle (bien malin celui qui peut dire ce que nous serons dans 6 ans...) mais bien au service de Talant et de ses habitants

Pour le groupe Vivre Talant,

Stéphane WOYNAROSKI